Conseil des droits de l’homme

29e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Serbie**

Genève, le 24 janvier 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation de la Serbie et la remercie pour sa présentation.

La Suisse salue les efforts entrepris par la Serbie, notamment l’adoption de nombreuses stratégies et lois en accord avec les standards internationaux, et en particulier l’adoption de plans d’actions dans le contexte de son processus d’intégration à l’Union Européenne.

La Suisse regrette que le traitement du passé reste insuffisant. **Elle recommande aux autorités serbes de mettre pleinement en œuvre la stratégie nationale en matière de poursuites des crimes de guerre, en commençant notamment par définir des priorités claires et concrètes.**

La Suisse recommande également aux **autorités de prendre toutes les mesures nécessaires afin d’assurer une mise en œuvre exhaustive et efficace de la loi anti-discrimination, en particulier concernant les minorités nationales, qui demeurent les plus vulnérables et marginalisées sur le plan socio-économique.**

Enfin, la Suisse est préoccupée par les limitations de la liberté d’opinion et d’expression de la société civile en Serbie, en particulier des défenseurs des droits l’homme et des médias. **Afin de garantir l’accès à une information de qualité, la Suisse lui recommande d’assurer la sécurité des journalistes et écrivains, pour que ces derniers puissent travailler librement, exprimer des opinions critiques ou couvrir des sujets que le gouvernement pourrait juger sensibles, et ce sans crainte de représailles.**

Je vous remercie.